Addenda 01

Remises aux jalons et suivis dans SharePoint

> **Version essentielle de l'Addenda 01 (11 octobre 2026).** Les règles ne changent pas. Les autres informations de la version longue (rôles et droits d'accès, emplacement des documents, mode d'emploi des outils) ont maintenant leur propre place : la page Aide du portail Orléans 7 et la page « Où trouver quoi » dans Brightspace.

Dossier	AAO-2026-ORL-7
Date d'émission	2 octobre 2026
Échéancier	Aucun changement

1. Objet

Le présent addenda précise ce que chaque équipe remet aux jalons J2, J3 et J4. Le travail demandé ne change pas : les résultats attendus, les calculs, les plans, les modèles, les preuves techniques et les suivis restent exigés. Seule la façon de les remettre et le moment où ils sont évalués sont précisés.

2. Ce que vous remettez à chaque jalon

Production	Qui	Forme
RAP cumulatif	Chaque équipe de lot	Un seul PDF exporté du Word maître du lot, nommé EG#-LOT-#-J#-RAP-v##.pdf, déposé dans l'activité du jalon dans Brightspace. Il contient l'état du REG en annexe A et les preuves techniques, intégrées ou liées.
PRES	Le représentant de l'entreprise	Présentée en classe directement dans le générateur. Chaque lot prépare sa contribution; le représentant les assemble. Aucun PowerPoint n'est demandé.

Aux jalons J2 et J3, l'évaluation porte sur le travail technique présenté dans le RAP et la PRES.

3. Les suivis : obligatoires, évalués au J4

Les suivis font partie du travail. Ils sont obligatoires et se tiennent à jour pendant tout le projet, directement dans les listes SharePoint, sans fichier à déposer. Ils ne sont pas notés aux jalons J2 et J3, mais ils sont évalués au J4 sur l'ensemble du projet. Remplissez-les au fur et à mesure : ils montrent comment vos décisions ont été prises, et ils se reconstituent mal à la dernière minute.

Suivi	Quand le mettre à jour
REG	Une hypothèse, une donnée ou une décision influence votre lot.
Interfaces	Votre lot attend une donnée ou un fichier d'un autre lot de l'entreprise.
Coordination (PV)	Après chaque réunion d'entreprise réellement tenue : une seule entrée par réunion.
DI	Une information officielle manque, après avoir lu les réponses déjà publiées.
PEB	Une règle BIM commune change.
Participants	Un membre ou un rôle change dans l'entreprise.

4. Ce qui n'est plus produit

Ces documents ne sont plus produits séparément : leur contenu utile va dans le RAP ou dans SharePoint.

Document retiré	Où se trouve maintenant son contenu
F-03 (bordereau de remise)	Dernière page du RAP : identification, version, liens et réserves.
Rapport EST	Chapitre 4 du RAP : quantités, coûts, hypothèses et conclusions.
Fiche d'implantation	Dans le RAP : plan, croquis et justification.
Note de levé	Dans le RAP : données, limites, contrôles et résultats.
Fiche REPART	Liste Participants dans SharePoint.
Suivi hebdomadaire (HEB)	Rien à remplacer : l'entreprise se réunit au besoin, sans obligation hebdomadaire, et consigne chaque réunion tenue dans Coordination.

5. Outils facultatifs

La grille de contrôle et le générateur RAP restent à votre disposition. Ils sont facultatifs mais recommandés : la grille vous aide à vous vérifier avant un jalon, le générateur vous aide à préparer votre texte avant de le transférer dans le Word maître. Ils ne sont ni remis ni notés.

6. Aucun travail à refaire

Rien de ce qui a été remis au J1 n'est à refaire. Les documents produits avant cet addenda restent recevables, et un contenu utile déjà rédigé dans un ancien document peut simplement être cité ou relié depuis le RAP.

7. Où trouver quoi

Je cherche	Où (cliquez)
Le Word maître de mon lot et nos suivis (REG, PV, interfaces)	La page de mon entreprise : EG1 · EG2 · EG3 · EG4
Le mandat, le guide et le gabarit de mon lot	Brightspace, Contenu, 02 · MON LOT
L'endroit où déposer le RAP	Brightspace, Travaux, activité du jalon
Les réponses aux questions déjà posées	Liste des DI · Page Aide du portail
Poser une nouvelle question	Nouvelle DI (lisez d'abord la liste des DI)
Les addenda officiels	Liste Addenda

8. Portée

Le présent addenda remplace toute consigne contraire sur les remises des jalons J2 à J4 publiée dans le portail, les feuilles de route, les gabarits ou les générateurs. Toute autre modification fera l'objet d'un nouvel addenda numéroté et daté.